



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4753

Approbation d'une convention tarifaire entre l'office de Tourisme Ars-Trévoux et la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre pour la mise en place du pass Ambassadeur

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4753 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TARIFAIRE ENTRE  
L'OFFICE DE TOURISME ARS-TREVOUX ET LA VILLE DE  
LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE  
POUR LA MISE EN PLACE DU PASS AMBASSADEUR  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce  
qui suit :

La Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et l'office de tourisme Ars-Trévoux ont souhaité se rapprocher afin de mettre en place une action pertinente à l'égard du public. Compte tenu de leur proximité géographique, ils souhaitent en effet initier entre eux un partenariat tarifaire afin de favoriser un croisement entre leurs publics.

L'office de tourisme Ars-Trevoux, dans le cadre de ses missions de promotion et de valorisation de son territoire et de ses sites patrimoniaux, propose au public un dispositif tarifaire intitulé le Pass Ambassadeur.

Il s'agit de deux pass, le pass du Musée Trévoux et ses trésors et le pass du Musée de Cire du Saint Curé d'Ars, chacun d'un coût unitaire de 10 euros et qui s'acquiert auprès de l'office de tourisme Ars-Trévoux (bureau à Ars ou bureau à Trévoux).

Ces pass sont strictement personnels, nominatifs et non cessibles. Ils ont une validité d'un an à partir de la date d'achat.

Ils permettent à leurs détenteurs :

- Pour le pass du Musée Trévoux et ses trésors : accès gratuit et illimité au musée et à de nombreux privilèges et réductions proposés par les sites partenaires du dispositif, détaillés dans le livret avantages.
- Pour le pass du Musée de Cire du Saint Curé d'Ars : accès gratuit et illimité au musée et de nombreux privilèges et réductions proposés par les sites partenaires du dispositif, détaillés dans le livret avantages.

Généralement, les partenaires gestionnaires de sites patrimoniaux proposent un droit d'entrée au tarif réduit au lieu du plein tarif.

Le Musée de l'automobile Henri Malartre, proche de ses deux sites patrimoniaux, souhaite devenir partenaire du dispositif tarifaire Pass Ambassadeur.

Ce partenariat consiste en l'application par le Musée de l'automobile Henri Malartre de la disposition tarifaire suivante : le détenteur du pass Ambassadeur bénéficiera sur présentation de son pass d'un tarif réduit sur le droit d'entrée au Musée de l'automobile Henri Malartre.

L'intérêt de ce partenariat pour la Ville de Lyon repose sur l'opportunité de communiquer auprès des visiteurs des musées d'Ars et de Trévoux et de leurs partenaires sur la possibilité de visiter les prestigieuses collections du Musée de l'automobile Henri Malartre.

Ce musée se situant à 30 minutes des deux sites, l'objectif est donc de bénéficier de la fréquentation importante de ces sites.

La convention jointe au présent rapport formalise le partenariat entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et l'office de tourisme Ars-Trévoux.

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- M. le Maire est autorisé à signer la convention tarifaire passée entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et l'office de tourisme Ars-Trévoux.
- 2- M. le Maire est autorisé à accorder un droit d'entrée à tarif réduit au Musée de l'automobile Henri Malartre au bénéfice des détenteurs du Pass Ambassadeur.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER